

*Purton*

On s'abonne au bureau du journal, Marché aux Herbes, n° 349, où les lettres et les envois doivent être adressés francs de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
(Par trimestre.)  
Pour Namur. 4 fl. 50 c.  
Pour les autres villes 520.

# COURRIER

## DE LA SAMBRE.

INSERIONS ET AVIS.  
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent cesser à la fin de mars, juin, septembre ou décembre.

N° 58.

JEUDI.

8 MARS 1832.

### INTERIEUR.

BRUXELLES, 6 mars.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 5 mars. — (Présidence de M. de Gerlache.)

L'ordre du jour indique le rapport sur le projet de loi relatif aux barrières.

M. *Leclercq*, rapporteur. La section centrale a pensé que le principe même du droit de barrière devait subir l'épreuve d'une discussion, et elle a conclu à l'unanimité de 6 membres, qu'il y avait moins d'inconvénients à continuer la législation existante jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier prochain, qu'à discuter à la hâte une matière aussi importante. Cette époque est assez rapprochée et présente l'avantage de coïncider avec la mise à exécution du budget et de la loi sur les monnaies. On prévient ainsi les contestations que les receveurs pourraient avoir avec les contribuables sur le rapport entre la monnaie des Pays-Bas et la nouvelle monnaie belge. La section centrale a ajouté à son projet l'amendement proposé antérieurement par M. *Jonet*. Elle a compris parmi les routes sur lesquelles on paie barrière celles où ces barrières ont formé l'objet d'une concession faite à ceux qui ont entrepris la construction de ces routes. Le ministre de l'intérieur a adhéré au projet. Il a cependant manifesté le désir que la législation actuelle fût conservée jusqu'au 31 mars, au lieu du 1<sup>er</sup> janvier. Il a fait observer que peu de personnes se présentaient pour obtenir la ferme des barrières pendant 9 mois seulement. La section centrale a néanmoins persisté dans son opinion, parce que les trois premiers mois de l'année sont ceux où la recette est la moins considérable.

Le projet de la section centrale est mis en discussion.

Art. 1. Les trois décrets du congrès national, en date du 12 mars 1831, relatifs à la taxe des barrières, continueront à avoir force de loi jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1833.

L'amendement du ministre de l'intérieur est adopté, ainsi que l'ensemble de l'art. 1.

Art. 2. Les barrières seront remises en adjudication, conformément aux dispositions de ces décrets, pour tout le temps à compter du 31 mars 1832, à minuit, jusqu'au 31 mars 1833, à minuit. — Adopté.

Art. 3. La taxe des barrières en vertu des actes de concession sur des routes construites par des compagnies, sera perçue conformément à ces actes.

Les dispositions du décret spécial réglant le mode de perception, et celles du cahier des charges y joint, sont applicables à cette taxe, sauf les modifications résultant desdits actes de concession. — Adopté.

Art. 4. Par modification de l'art. 7, § 3 du décret du 6 mars 1831, réglant le mode de percevoir la taxe des barrières, les chariots, voitures et animaux passant à vide en allant chercher ou après avoir conduit de l'engrais, du fumier ou des cendres pour l'agriculture, seront exempts du droit.

Il en sera de même des voitures et animaux passant à vide dans des cas prévus par le § L. du même article.

M. *Zoude* propose un amendement tendant à accorder, pour le transport des pierres calcaires, la même exemption que pour la chaux. Il fait ressortir les avantages immenses que recueille la culture, dans les Ardennes, de la chaux comme engrais.

M. *Leclercq*. La section centrale a cru que, puisqu'on ajournait la discussion des principes sur la matière, il convenait d'ajourner également les amendemens.

L'ajournement de l'amendement est adopté.

M. *d'Hoffschmidt* propose un amendement tendant à exempter du timbre les déclarations des bourgmestres, portant exemption du droit de barrières.

M. le ministre des finances. Comme l'adoption de cet amendement est peu importante pour le fisc, et très-utile à l'agriculture, je ne m'y oppose pas.

L'amendement est adopté.

M. *Goethals* propose un amendement tendant à ce que les déclarations soient signées, non-seulement par le bourgmestre, mais encore par un des assesseurs ou échevins, afin d'éviter que le bourgmestre ne s'exempte lui-même, comme cela est quelquefois arrivé.

M. *Fleussu*. Si nous voulons être conséquens, nous devons ajourner tous les amendemens.

L'amendement est rejeté.

M. le ministre de l'intérieur propose l'addition suivante : Néanmoins le droit devra être consigné en allant à vide, sauf restitution au retour.

Adopté, ainsi que l'ensemble de l'article.

Le vote par appel nominal, sur l'ensemble, aura lieu après-demain.

La séance est levée à deux heures et demie, et remise à demain, à midi, pour la discussion des budgets pour 1832.

— Il y a eu bal cette nuit chez le Roi; la réunion était nombreuse et brillante.

Le grand maréchal a l'honneur d'informer que S. M. a fixé les jours de réception au jeudi, au lieu du mercredi. Cette disposition aura lieu dès le 8 mars prochain.

— M. *Ignace Quirini*, avocat, à Louvain, a été nommé membre de la chambre des représentans.

— Un courrier du cabinet anglais est parti de cette ville hier soir, à 5 heures, avec des dépêches pour La Haye.

— Un courrier du banquier *Rotschild* a passé hier à midi par cette ville, venant de Paris et se rendant à Amsterdam.

— La commission médicale de Bruxelles s'occupera samedi de présenter à la régence les médecins qui composeront les commissions médicales supplémentaires du personnel médical chargé du service des hôpitaux, succursales de Saint-Pierre et Saint-Jean, à former en cas d'invasion du choléra.

— Le transport des restes du général *Belliard* pour la France se fera cette semaine. Le corps sera accompagné de M. *Sol*, secrétaire de l'ambassade française, et d'un officier de l'armée française spécialement envoyé dans ce but par le maréchal *Soult*.

— La société des sciences chimiques, physiques et des arts industriels de Paris vient d'admettre au nombre de ses membres notre compatriote, M. *Hensmans*, professeur de matière médicale et de chimie à l'université de Louvain.

NAMUR, 7 mars.

DE L'ALLEMAGNE.

Les événemens, comme les idées, ne vont pas vite en Allemagne. Il faut que l'opresseur y ait pesé long-temps pour faire descendre dans toutes les classes ce profond sentiment des droits, qui touche de si près au courage de les réclamer ou de les défendre. Mais aussi quand l'heure a sonné cette patience qui fit la soumission, fait alors le courage. Le secret de la victoire pour les Allemands est la persistance, trait caractéristique de ces races teutoniques qui ont conquis Rome une révolution en trois jours, mais n'ont rétrogradé pendant un siècle.

La grande semaine de France a excité en Allemagne un paisible enthousiasme, que tempérait cependant le souvenir de cette manie de conquêtes et d'exploitation étrangère, propres au libéralisme oppresseur des Français, et l'impression trop récente encore de l'époque où les armées de Napoléon ne soutenaient plus du Rhin au Danube, que la cause d'un despotisme, opposé sans doute à d'autres despotismes, mais subversif de toute nationalité. A ces rancuneuses remémorations se mêlaient de vieilles habitudes de soumission plus fortes que l'audace des théories d'affranchissement, et le *statu quo*, cette religion de l'Autriche ne manquait pas non plus d'adorateurs dans les différens états germaniques. Un peu d'habileté et quelques concessions des puissances eussent pour long-temps peut-être endormi le lion de *Teutonia*.

Grâces à la peur de quelques souverains qui n'ont pas osé s'affermir en repoussant la tutelle autrichienne, l'Allemagne a changé de face. Ce n'est plus cette résignation molle et indolente qui enhardissait l'oppression et semblait même la légitimer; c'est une inquiétude et menaçante irritabilité; c'est un sourd frémissement qui avertit cette Autriche et cette Prusse, si lourdement assises sur l'Allemagne, que le moindre mouvement suffit pour les renverser.... Des tentatives avortées, en 1831, ont pu abuser l'Europe sur ce que veut et sur ce que peut l'Allemagne, mais alors les héroïques et saintes phalanges polonaises, missionnaires de la liberté, n'avaient pas traversé les domaines des princes féodaux, semant sur leur passage les germes sanglans d'insurrection et de naissance. Le mouvement qui se prépare a vraiment une autre portée que de faire subir au duc de Brunswick ou à l'électeur de Hesse le fantôme d'une constitution illusoire. Ce n'est pas à la pitoyable pondération des pouvoirs, au simulacre de la liberté constitutionnelle qu'aspire l'Allemagne; ce qu'elle veut, c'est l'indépendance, la nationalité, c'est-à-dire L'UNITÉ! Ce mot magique de patrie allemande qui est dans toutes les bouches n'a pas été proclamé en vain; l'Allemagne existe du moment où ses fils ont retrouvé son nom; elle existe encore, disséminant ses vivaces débris dans tous les recoins de l'Europe, conviant partout cette nationalité opiniâtre qui ne lui manquera pas, comme le passé lui a manqué! Ce que l'Allemagne veut, c'est l'Allemagne. Le reste, même la liberté, n'est qu'un moyen. Les retardataires seuls en sont à n'exiger que l'accomplissement des promesses faites par leurs souverains, pour soulever leurs peuples contre le colosse qui s'appelait Napoléon Bonaparte.

Jusqu'ici cependant les partis n'ont pas séparé leur marche, et la doctrine qui se flatte d'obtenir aux genoux des rois l'émancipation des peuples, ou plutôt vend les peuples aux rois, avec connaissance de cause, et seconde par la tromperie l'action de la violence; la doctrine,

disons-nous, cache sa tête souillée, loin des groupes d'une jeunesse généreuse qui s'excite aux combats de la liberté par l'exemple de la Pologne. La doctrine attend, pour lever une tête insolente, le lendemain de la victoire populaire; ce lendemain si confiant, si oublieux, si dupe.....!

Aussi le pouvoir est inquiet de cette résistance unanime, énergique, spontanée, qu'il rencontre dans la nation, et du développement inaccoutumé d'une presse dont une longue compression ne paraît avoir produit d'effet que d'augmenter l'intensité du ressort. Ferme-t-il dans une ville le bureau d'un journal; les rédacteurs vont aussitôt dans une autre en continuer la publication. Prodigue-t-il la menace, la prison, l'amende; des associations s'organisent, des rassemblements s'agitent, des souscriptions sont ouvertes pour soutenir les feuilles périodiques. Intercepte-t-il les journaux à la poste; des correspondances patriotiques s'établissent à la barbe de la police et lancent dans les hameaux les plus reculés les appels à l'insurrection; les rédacteurs, les éditeurs, les colporteurs, sont-ils accusés, condamnés par les tribunaux ou mis arbitrairement sous le coup d'une arrestation de police; ils protestent, proclament la résistance et se barricadent dans leurs demeures.

Remarquons en passant, et pour répondre encore une fois à de sottises préventions, que c'est dans la partie romaine de l'Allemagne surtout que l'esprit de liberté se réveille avec cette résolution qui finit par surmonter tous les obstacles. L'association insurrectionnelle établit son centre à Deux-Ponts, tandis que les troupes prussiennes accueillent à coups de fusil les réfugiés polonais. La Westphalie protestante reste inactive, ou à peu près, tandis que la Bavière catholique se lève comme un seul homme.

On peut comparer l'état actuel de l'Allemagne occidentale à ce qu'était la France lorsqu'elle pressentait les folies de Charles X et se préparait pour la crise que devait amener l'entêtement de la restauration.

La Prusse et l'Autriche vont-elles pousser leurs cinq à six cents mille suppôts sur l'Allemagne? Nous les en dissuaderions si nous attachions un grand prix au maintien des trônes qu'occupent Frédéric et François. Mais nous crierons de toute la portée de notre expérience et de nos poumons aux patriotes de tous les pays: Défiez-vous des endormeurs et des traîtres! Regardez comme un ennemi public quiconque vous conseille seulement de négocier avec l'ennemi, ou avec l'ami de l'ennemi!

#### UN AMI DU PEUPLE ET UN MINISTÉRIEL.

M. Portalis attaque les amis du peuple. Pourquoi cela? M. Portalis, aristocrate? Pour moi, qui n'ai pas l'honneur d'être un ami du peuple, j'entends un membre de la société des Amis du Peuple; je le déclare hautement, je voudrais être un ami du peuple; je le serai; mes enfants et mes petits-enfants, quand j'aurai les uns et les autres, seront de petits amis du peuple; je serai un ami du peuple jusqu'à la quatrième génération. La philanthropie est une si belle chose!

J'ai, non pas un curé, mais un ami patriote; je me trompe, il est républicain. Ce patriote, ce républicain, ce bouzingot, comme vous voudrez l'appeler, avec qui je suis intimement lié, a conçu pour moi, son intime, le plus souverain mépris. Quand il me rencontre au détour d'une rue, il me fuit comme il fuit ses créanciers; je le regarde, il détourne la tête; il s'indigne d'avoir été camarade de collège avec moi; car je suis un ventru, un ministériel, un homme vendu corps et âme à la camarilla. M. Périer, que de ma vie je n'ai vu, m'a acheté; on m'a payé tant. Mon ami vous dira, à un centime près, mon prix courant. L'acte de vente a été passé chez monsieur un tel, notaire à Paris, demeurant dans telle rue; mon ami vous dira le nom de la rue et celui du notaire: au besoin, il me le dira à moi-même, et cela sans rire. Un patriote peut bien prêter à rire, mais il ne rit jamais. On me voit, continue-t-il, ou du moins on doit me voir tous les jours au bois de Boulogne, en tilbury, aux heures où je ne suis pas enfermé avec le gouvernement, dont je suis le salarié et le complice. J'ai quitté ma pension bourgeoise à deux francs par tête; je dine tous les jours chez Borel. Je suis un des rédacteurs du *Constitutionnel* de 1830.

Telle est, ami lecteur, la vie joyeuse que je mène depuis un mois, du moins mes amis me le disent; et comme ce sont mes amis, je dois les en croire. Si la chambre, enfiévrée de je ne sais quelle rage économique, supprime, les yeux fermés, un chapitre indispensable du budget, on me plaint, on me prend les mains, on accuse les députés qui me rognent ainsi mon patrimoine. Si, par un retour heureux, la chambre alloue au ministère quelques mille francs refusés d'abord par la commission, mes camarades supputent l'augmentation qui doit en résulter pour ma fortune. Je ne saurais vous dire combien de félicitations j'ai essayées au sujet des cent dix mille francs que M. Arago a enlevés à la pointe de son éloquence. Il y aurait, je crois, dans ces doléances et dans ces complimens auxquels je suis exposé tour à tour, sans savoir pourquoi, un joli sujet de vaudeville pour les Variétés. Le rôle du *ministériel sans l'être*, joué par M. Bosquier-Gavaudan, avec la rondeur qu'on lui connaît, ne pourrait qu'ajouter encore à la réputation de ce recommandable père de famille.

Je reviens à mon bonheur, que je ne connais pas, et à cet ami intime que je ne connais, hélas! que trop, cet ami qui a conçu pour moi le plus souverain mépris.

Hier, par je ne sais quelle fatalité, je me trouve face à face avec mon intime, au moment où je venais d'entrer dans un café: il était

onze heures, j'allais déjeuner. Je déjeûne tous les jours, je suis un ventru. Mon ami qui me méprise, loin de me fuir, comme j'avais lieu de l'espérer, m'aborde à mon grand déplaisir: « Te voilà donc, infâme? (mot d'amitié.) Que fais-tu là? Tu dévores les sueurs du contribuable, tu bois le denier de la veuve! » Je regarde: j'avais devant moi un beefsteack, un carafon de vin, un pain de gruau, mais ni contribuable, ni sueurs, ni veuves, ni deniers. Je crains d'avoir mal entendu, je ne réponds rien à cette brusque apostrophe. Seulement, comme je suis un bon homme, et que la figure longue et pâle du farouche républicain me fait peine à voir, je l'invite timidement à partager mon déjeuner. L'inflexible Brutus se hâte d'accepter: le beefsteack, le carafon, le pain de gruau, n'ont fait que paraître. La compassion me gagne: une aile de volaille, une coquille de champignon, quelques fruits et une bouteille d'excellent Beaune succombent sous la dent vorace de l'incorruptible ami qui me méprise. Cependant son teint s'anime, son œil s'enflamme, il devient jovial. Il daigne me lancer des épigrammes; il me pousse des farces de club et des plaisanteries d'estaminet sur mon aveugle dévouement au trône que nous avons fondé. Il s'amuse à mes dépens, il est aimable. « Eh bien! ventru, me crie-t-il à haute voix, est-ce que nous en restons là? Allons donc, un verre de champagne à la santé du budget: c'est le contribuable qui paie. » Il a dit un bon mot, il rit aux éclats. Je m'exécute. La gaieté bouzingote ne connaît plus de bornes, c'est un flux intarissable de *béotianismes*. Il me raille sur mon insatiable appétit, sur l'or que je dois coûter à la liste civile, sur les billets de banque dont, sans doute, je fais des papillotes; il me parle de mon luxe imaginaire, de mes goûts forcément modestes, de ma servilité, de son indépendance, de mes diners ministériels, de l'eau qu'il boit à tous ses repas. Brutus est complètement gris. Mais il ne me méprise plus, il me serre la main, je suis son ami à la vie à la mort; il me prêterait de l'argent s'il en avait; il veut m'arracher de l'abîme où je suis plongé, me rendre à la vertu; il me propose de faire de moi un ami du peuple.

« Mais, qu'est-ce donc, lui dis-je, qu'un ami du peuple? »

Mon ami parut fort étonné de ma demande, et, me prenant la main qu'il serrait dans la sienne à la briser, avançant vers moi la tête, et me lançant des regards qui nageaient dans l'indignation et dans le vin: « Comment! me dit-il, tu ne sais pas ce que c'est qu'un ami du peuple? »

« Je n'en suis pas bien sûr, fis-je. J'ai quelque idée confuse qu'un ami du peuple doit être, du moins à mon sens, un respectable philanthrope, consacrant son or, son travail et ses pensées à l'intérêt public; mais je ne crois pas que ce soit là ce qu'on appelle un membre de la société des Amis du Peuple. Ne confondons pas: il y a des gens qui disent que Marat était un ami du peuple, et... »

« Et ils ont raison. Que viens-tu me parler de philanthropie, d'or, de travail et de pensées? L'ami du peuple n'a pas d'or. L'ami du peuple n'est pas un aristocrate. L'ami du peuple ne travaille pas, il a autre chose à faire; il attend le grand jour, et quand le jour sera venu, il travaillera. Malheur alors aux hommes paisibles! Car le travail de l'ami du peuple sera terrible. Malheur aux bourses! Car les bourses sont imbues d'aristocratie, elles habitent les goussets privilégiés, et nous couperons les privilèges. L'ami du peuple ne pense pas, ils conspire sans but, sans motif, pour passer le temps et arriver sans trop d'ennui au grand jour. Quelquefois aussi l'ami du peuple proteste. »

« Ah! Eh contre quoi? »

« Contre les abus, contre tout; parce que sous un gouvernement représentatif tout est abus. Tout, depuis M. Casimir Périer, qui est premier ministre, jusqu'au *citoyen* Raspail, qui ne l'est pas; depuis la loi qui nous défend d'être avocat ou médecin avant d'avoir subi nos examens, jusqu'aux présidens qui se permettent de suspendre les avocats. »

« Mais quand les avocats les injurient en pleine audience? »

« Et la liberté!... à quoi servirait-elle donc? Tu justifies les abus, c'est ton métier, tu es payé pour cela; mais appelles-tu amis de la liberté les ordonnances de police qui nous défendent de briser les lanternes, lorsque c'est en brisant les lanternes qu'on a fait la révolution de juillet? »

« Assurément. Comme j'appelle aussi amis de la liberté les ordonnances qui défendent de laisser errer les chiens démuselés. »

« Quelle comparaison!... Mais, aveugle que tu es, ne vois-tu pas que toutes ces ordonnances, dirigées en apparence contre nous, sont autant d'attaques contre la révolution de juillet? C'est à elle, à elle seule qu'on en veut, comme l'a très-bien prouvé, à la dernière séance de la société, un fameux orateur dont je ne sais pas le nom. Ah! si tu l'avais entendu, il t'aurait bientôt prouvé qu'en soutenant le gouvernement, tu deviens complice de la grande conspiration liberticide; il t'aurait converti. »

« J'en doute: je suis si fort entêté quand j'ai raison! Cependant je ne refuse pas d'être éclairé, et s'il m'était permis d'entendre ce fameux orateur dont tu ne sais pas le nom, je me rendrais peut-être à sa haute éloquence. »

Enchanté de me trouver si docile, mon ami s'empare de mon bras, et nous nous dirigeons en toute hâte vers le local où devait se réunir la société. O douleur! Les portes sont fermées, les scellés ont été apposés sur les serrures; l'infâme autorité, armée de la loi, a dispersé les amis du peuple. Mon ami, ivre de patriotisme et de champagne, veut courir aux Tuileries; il veut les prendre d'assaut une seconde fois, et demander raison au gouvernement de l'insulte faite par la loi à la société des Amis du Peuple.

Je le calme à grand-peine, je lui fais comprendre que peut-être il

ne suffirait pas seul et sans armes pour massacrer la garde nationale et la ligne qui gardent les avenues du palais.

Il se laisse persuader, et maudit le gouvernement qui a la lâcheté d'avoir une sentinelle à sa porte.

Malgré cette petite contrariété, mon homme, qui veut absolument faire de moi un prosélyte, m'entraîne. Il sait où ses malheureux amis ont été renouveler la séance du jeu de paume après la fermeture de cette autre assemblée nationale. La société des Amis du Peuple s'est retirée dans une salle de billard. Il n'y a pas de jeu de paume dans le quartier.

Au moment où nous entrons dans la salle, l'assemblée nationale est en proie à une confusion difficile à décrire. Les *Bailly*, les *Mirabeau*, les *Robespierre* de l'an de grâce 1832 discutent avec véhémence sur une grave question. Il s'agit d'une bille faite au coup dur par *Mirabeau*. *Bailly* soutient que la bille est bonne; *Robespierre* prétend que le coup est mauvais, et il invoque le témoignage de l'assemblée nationale. L'assemblée entière se lève, et jure d'un mouvement unanime que la bille faite par *Mirabeau* est bonne et valable.

Le seul *Martin d'Auch*, assis dans son coin, ne prend pas part à cette importante délibération. Il fume et s'amuse paisiblement à faire sortir la fumée de son cigare, soit par le nez, soit par les yeux. On vient l'arracher à cette innocente occupation; on veut le forcer à jurer: en vain il prétend n'avoir pas vu le coup; il jurera...

*Mirabeau* saute sur le billard et s'écrie d'une voix de tonnerre: « Messieurs, point de violence; *M. Martin d'Auch* refuse de jurer avec nous: respectons la liberté de conscience! »

L'admiration est au comble: on ne crie plus, on hurle de plaisir. Je profite du moment; je m'esquive, et, rentré chez moi, je me demande: mais qu'est-ce donc qu'un ami du peuple?

Cette fois, instruit par l'expérience, je me répons: un ami du peuple est un gaillard qui sait faire une bille au coup dur, et qui fume, non par la bouche, mais par le nez, voire même par les yeux.

Or je ne sais pas tenir une queue de billard; ma faible constitution ne me permet pas de fumer même une cigarette d'Espagne: donc je ne serai jamais un ami du peuple.

(Constitutionnel de 1830.)

Un député français, *M. Thierry Poux*, vient de donner sa démission à la chambre, avec laquelle on ne fera jamais, dit-il, dans sa lettre, rien de bon. Le *Figaro* dit, à ce propos, que *M. Poux* ne trouvait pas à vivre sur une perruque.

Il y a eu le 2 quelques escarmouches entre les Hollandais et les Belges au Capitalen-Dam, près de l'Écluse; il y a eu quelques blessés de part et d'autre.

(Emancipation.)

— La demoiselle *Pinchon*, directrice de la poste de Brionne (France), qui était traduite devant le tribunal de Bernay sous la prévention de violation du secret des lettres, a été déclarée coupable de ce délit, et condamnée à 16 fr. d'amende et cinq ans d'interdiction de toutes fonctions publiques.

Puisse cet exemple arrêter les imitateurs! Cette circonstance nous rappelle une circulaire que *M. Carnot*, en 1815, avait adressée aux préfets sur le secret des lettres, sur la honte qu'il y avait pour l'administration à le violer. Cette instruction devrait être réimprimée et placardée dans tous les bureaux de poste.

— L'*Indépendant* donne l'article suivant des environs de Maestricht, le 1<sup>er</sup> mars:

« Avant-hier, plusieurs charrettes chargées de grains, et destinées pour Maestricht, avaient été arrêtées au bureau des douanes belges à Keer (rive droite). Le général *Dibbets*, informé de ce fait, a envoyé sur les lieux un bataillon d'infanterie et deux pièces de canon. Les douaniers, abandonnés à eux-mêmes, n'ont fait, comme on le sent bien, aucune résistance. Les troupes hollandaises se sont contentées de cerner le bureau de la douane, sans faire aucun mal aux employés. Le commandant a fait passer les charrettes sous les yeux de ces messieurs, et après les avoir salués poliment, a repris la route de Maestricht avec les charrettes et les troupes sous ses ordres.

« Hier, une charrette chargée de *stockvisch* était arrêtée au bureau de Riepmst (rive gauche). Sur la nouvelle qui en était arrivée à Maestricht, des cuirassiers se sont avancés jusques sur les lieux. Là encore, nos employés étaient sans appui. Le contrôleur a été arrêté, mais relâché au bout d'une demi-heure. Le *stockvisch* a continué sa route vers Maestricht, où il est entré avec les cuirassiers. »

— On mande d'Anvers, 5 mars:

« Un escadron de lanciers est arrivé dans nos murs.

« On a dégradé ce matin cinq militaires à la Place-Verte: un lancier, un soldat du 7<sup>e</sup> et 3 gardes civiques. Ils sont condamnés à différentes peines. »

— La cour d'assises de Bruxelles, dans sa séance d'hier, vient de condamner par contumace et en application de l'art. 87 du code pénal, à la peine de mort, MM. *Ch. Authenuis* de Laerne, avocat, et *Edouard van den Berghen*, de Gand, du chef de complicité dans l'affaire *Grégoire*. *M. Bernard Trossaert*, fabricant de Gand, a été acquitté. Le sieur *Ch. Authenuis* est en ce moment fugitif à Lille, et le sieur *Edouard van den Berghen* se trouve actuellement à La Haye avec *Ernest Grégoire* et *Debast*, ses amis.

— Les journaux français confirment la nouvelle de l'arrivée de don *Pedro* à Terceira, après huit jours de traversée.

— On écrit de La Haye, 1<sup>er</sup> mars:

Un médecin, *M. van Dissel*, dans une annonce placée dans le *Journal de Harlem*, déclare qu'ayant long-temps traité le choléra aux Indes, il a été à même de remarquer qu'un des principaux préservatifs

contre cette terrible maladie, était un usage modéré du vin de Bordeaux.

— Le 25 février dernier un service funèbre a été célébré à Strasbourg en commémoration de la bataille de Grochow, où 30,000 Russes et 8,000 Polonais périrent. Cette solennité a attiré la foule à la cathédrale. Tous les Polonais présents à Strasbourg, au nombre de 300, y ont assisté.

— On lit dans le *Temps*:

« Il n'est bruit dans les salons ministériels que de la nouvelle suivante, qui vient fort à propos pour la discussion des affaires étrangères; elle paraît positive, et cependant nous n'osons encore y croire, tant il nous étonne de voir le pavillon tricolore flotter sur la terre italienne.

« La petite escadre française est arrivée devant Ancône; le débarquement a eu lieu, et voici comment. Le commandant français a annoncé que l'escadre saluerait le lendemain le pavillon pontifical. Dans la nuit 800 hommes sont débarqués et se sont emparés de la forteresse d'Ancône, dont ils auraient brisé les portes à coups de hache.

« Lorsque le cardinal *Bernetti* a été informé de cette nouvelle, il a protesté au nom du gouvernement pontifical, et l'on ajoute qu'il a dit à *M. de Saint-Aulaire*: « Je ne puis que protester; mais, depuis les « Sarrasins, pareille chose n'avait été tentée contre le souverain pontife. »

## EXTERIEUR.

### ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.

4 MARS.

1793. (14 ventôse an I.) — *République française*. — (Convention nationale.) — Réunion à la république française de Florenne, du pays de Liège et de trente-six communes des environs.

1801. (13 ventôse an IX.) — (Consulat.) — *Napoléon Bonaparte*, premier consul. — Arrêté des consuls, qui ordonne qu'il sera fait chaque année, du 17 au 22 septembre, une exposition des produits de l'industrie française.

1806. — *Empire français*. — Message de l'empereur au sénat, par lequel il lui fait part de l'adoption qu'il a faite de mademoiselle *Stéphanie Beauharnais*, fille du sénateur et cousine germaine de l'impératrice, et de son futur mariage avec le prince *Charles*, prince héréditaire de Bade.

1815. — L'empereur *Napoléon*, arrivé le 3 mars à Barème, est le 4 à Dignes (Basses-Alpes.)

IRLANDE — Dublin, 26 février.

(Correspondance particulière du COURRIER DE LA SAMBRE.)

L'union politique se rassemble fréquemment. La plupart des séances s'ouvrent par la lecture d'une lettre d'*O'Connell*, qui mande à ses associés les nouvelles d'Angleterre. Dans une de ses dernières missives, le grand agitateur se plaint des paroles offensantes adressées aux protestants par des orateurs de l'association, et annonce que les clauses du bill, relatives à l'Irlande, seront si défavorables, qu'après l'adoption par le parlement de la réforme en général, il y aura lieu vraisemblablement pour l'Irlande à passer le Rubicon, c'est-à-dire à se constituer en administration distincte de l'Angleterre; mais qu'il ne faut pas se hâter mal à propos, attendu que dans le cas où la chambre haute rejeterait toute espèce de réforme, le mouvement révolutionnaire en serait d'autant plus unanime, spontané, irrésistible.

— Des détachemens de troupes ont été dirigés sur Ballyscrona et autres lieux de nos environs, dans les montagnes où la rigueur déployée par les *Ponsonby* pour faire rentrer leurs dîmes, avait provoqué des rassemblements hostiles à la paix publique. Huit mutins ont été arrêtés et mis sous bonne garde.

— Des placards affichés à tous les coins des rues promettent des récompenses de 100 à 200 liv. ster. à ceux qui feront connaître les auteurs de plusieurs meurtres commis sur les percepteurs de la dîme.

— Le général *Mac Donnell* s'est transporté de nouveau avec quelque monde de Ballyscrona sur *Pettigo*, où s'était formée une émeute. Les mécontents au nombre de cinq cents se sont dispersés sans résistance, après avoir remis au général une pétition pour le rapport de la dîme et de l'union entre l'Angleterre et l'Irlande.

— Les paroles de lord *Wellington*, qui vient de témoigner en plein parlement son regret de n'avoir pas été en mesure sous son administration de faire arrêter légalement *M. O'Connell* comme séditieux, ont produit ici la plus vive exaspération. Si c'est ainsi que messieurs les *torys* espèrent nous rattacher à la métropole, grande est leur erreur.

— *O'Connell* est attendu ici d'un jour à l'autre.

— D'après les instructions d'*O'Connell*, l'agitateur *Thomas Steele* a prémuni les campagnes contre les suggestions d'individus plus que suspects, et qui semblent appointés par le gouvernement pour presser mal à propos l'heure de l'insurrection. Partiel ou prématuré, un soulèvement compromettrait l'avenir du pays et de la liberté.

— Il paraît très-difficile que l'Irlande échappe à une révolution. La chambre des lords parle de modifier le bill dans le sens aristocratique; alors elle sera brisée sous le bras populaire; le bill passe-t-il, au contraire; on sait qu'*O'Connell* ne veut pas consentir à l'inégalité représentative qu'il consacre entre l'Angleterre et l'Irlande. Ainsi, dans l'un ou l'autre cas, émancipation violente de l'île des *Émeraüdes*.

— Les travaux de fortifications continuent avec activité à l'hôtel de la banque d'Irlande. On a récemment encore introduit des chevaux de frise et des barricades mobiles dans les cours, ainsi que des provisions de bœuf et de porc salés dans les caves.

— Les magistrats du *Tippérari* viennent de se réunir pour aviser à ce qu'exigent les circonstances difficiles de la contrée.

L'armée britannique doit être renforcée de dix mille recrues pour soutenir en Irlande l'Eglise et l'état. Nous comptons six mille hommes dans les cantonnemens du seul comté de Kilkenny.

Le journal du service-uni (civil et militaire), United service Journal, contient le plan d'un chemin de fer de nature à transporter de la côte orientale d'Angleterre à la côte occidentale d'Irlande, et vice versa, les vaisseaux du plus fort tonnage, qui, par fleuve, mer et à sec, échangeraient continuellement les produits des deux pays, feraient passer par l'Irlande les envois pour les Etats-Unis, les arrivages de retour, et donneraient ainsi au commerce un essor qui ferait oublier aux Irlandais le désir d'une séparation administrative de l'Angleterre. Charlatanisme! Plusieurs orateurs ont bafoué à l'association ce humbug (mystification en grand) dont les journaux orangistes et ministériels font un grand étalage. On croit aussi qu'il pourrait bien y avoir un peu de saint-simonisme dans cette conception :

Nous voyons avec plaisir que les feuilles libérales d'Angleterre s'indignent comme les nôtres des poursuites intentées au brave polonais Cschapski. Cet officier vient de partir pour Londres, mais nous espérons le revoir après qu'il se sera concerté avec O'Connell. L'amende de 50 liv. st. à laquelle le comte a été condamné a été couverte par une souscription patriotique.

Nos feuilles orangistes signalent avec la plus risible indignation le passage suivant, d'un opusculé répandu dans le peuple, par l'évêque catholique de Kerry, pour l'autoriser à refuser le paiement des dimes. Nos lecteurs ne trouveront dans les comparaisons du prélat rien que de fort simple et de conforme aux premières notions de justice distributive.

Un révérend évêque (de par Crammer et la loi) va trouver un cordonnier et lui demande le subsidé officiel. « Mais, Monseigneur, lui répond le pauvre homme, je ne suis pas de votre communion et j'ai à pourvoir à la subsistance de mon propre pasteur, qui me rend les services de son ministère lorsque je les lui demande, et votre grandeur concevra... » — « Je conçois, mon fils; mais de mon côté, je suis prêt, jour et nuit, à vous guider dans les véritables sentiers de l'Evangile; si vous ne voulez pas recourir à ma bonne volonté, est-ce ma faute, et vous semble-t-il juste que je pâtisse de votre endurcissement dans le culte de la grande prostituée de Babylone qui enivre les rois et les peuples du vin de sa furieuse prostitution... » — « Je conçois, Monseigneur; mais votre grandeur daignerait-elle m'accorder vingt-quatre heures pour me faire payer par quelques-unes de mes pratiques? Elle peut compter qu'aussitôt nanti de quelque argent, je m'empresserai de le déposer à ses pieds. » — « Va, mon fils, et surtout reviens; je ne désespère pas de ton salut. » Rentré chez lui, le cordonnier rédige un mémoire : pour avoir chaussé Sa Grandeur, ressemblé sa révérende épouse et ses misses, etc.; total 20 livres stéril. Le cordonnier revint le lendemain, et trouva, comme on pouvait s'y attendre, le saint homme enflammé de colère. « Quoi, misérable! vous osez vous divertir de la sorte à mes dépens! » — « Mais, Monseigneur, — « Il n'y a pas de mais qui tienne; jamais je n'ai acheté chez toi pour un farthing. » — « Il est vrai, Monseigneur; mais tout mon magasin n'est-il pas d'un bout à l'autre de l'année à votre disposition? »

Quelques craintes se manifestent dans la population relativement à l'approche du choléra.

Le comte Cschapski a dit que lord Grey avait refusé de donner seulement audience à un noble Polonais qui lui avait été envoyé par le gouvernement peu avant la chute de Varsovie. Ce fait a excité le plus vif mécontentement.

COMMERCE.

PAIX DES HUILES. — Lille, 3 mars.

Table with 4 columns: Graines, Huiles, Tourteaux, and various oil types like Colza, Oeillette, Id. bon goût, Lin., Cameline, Chanvre, Haile épurée pour quinquets, Idem réverbères.

BOURSE D'ANVERS, du 5 mars.

Table with 2 columns: Left side lists financial instruments like Emprunt de 12 millions, 10 millions, Rothschild, Autriche métalliques, Lots de Pologne, Anglo-Danois; right side lists Emprunt romain, Lots, Napolitains, Guebhard, Rente perp. Esple à Paris, à Amst.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 3 mars.

Dette active 40 3716, billets de change, 16. Synd. d'amort., 69 172. Rente perp. d'Amst. 45 374; Métall., 82 172. Fonds publics de Londres, du 3 mars. — Cons., 82 374 778. Cours de Vienne du 25 fév. — Mét., 85 475; act. de la banque, 11 17.

ANNONCES.

1609. Lundi 19 mars 1832, on vendra dans le bois de Baude, part des moines, près Marche, une quantité de beaux chênes et hêtres d'une grosseur et d'une grandeur extraordinaires. Ces arbres ne sont éloignés que de quelques pas de la grande route.

1606. Le notaire Eloin, vendra le 28 mars 1832, à neuf heures du matin, au pied des arbres, dans le bois du Grand-Jette-Fooz, près de Waret-la-Chaussée, sur la grande route de Namur à Louvain, une quantité de marchés de beaux chênes de dimension extraordinaire, propres à la marine, aux usines, etc. Recours chez le sieur Henrard, à Cognelée.

1602.

Très-belle vente de futaie.

La Société de Vedrin fera vendre, par le ministère du notaire Anciaux, le 8 mars et jours suivans, une grande quantité de beaux chênes, dont plusieurs de 11 à 12 pieds de circonférence et autres essences, propres au sciage, à la bâtisse, au charriage, etc., dans les coupes d'ordinaire des bois de Chenemont, Marotte, Fonds de Gènévaux, Hubemont, la Bougneuse et dessus le Moulin, situés dans les communes de Boninnes, Gelbressée et Marche-les-Dames, à environ un quart de lieue de la Meuse et de la route de Namur à Louvain.

La vente commencera par le bois de Chenemont, au pied des arbres, à dix heures précises du matin, et continuera dans l'ordre ci-dessus. A crédit, sous caution.

1586.

Vente de bois à Corennes.

Le lundi 12 mars 1832, à dix heures précises du matin, chez M<sup>r</sup> Leclercq, bourgmestre à Corennes, l'administration communale dudit lieu exposera en vente la coupe d'un bois communal dit Hoye des Laboureurs, contenant six bonniers.

A CREDIT.

1462.

TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ

Située aux Trioux de Salzinnes, commune de Namur, à vendre de la main à la main.

Cette propriété ayant fait ci-devant partie de l'abbaye de Salzinnes, est composée de plusieurs beaux et grands bâtimens en très-bon état; le terrain qui en dépend, avec jardin et prairie, contient un bonnier et demi des Pays-Bas, longeant en grande partie la Sambre.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1364.

Sept bonniers de prairies, situés à Moustier, à vendre de la main à la main.

Cette prairie est appelée les Sept Bonniers, et elle joint du levant à la Sambre, du midi à Lalieu, du couchant aux pauvres de Moustier et autres, et du nord à M<sup>me</sup> Leclercq et autres.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1489.

A vendre ensemble ou séparément un cheval à deux mains, un cabriolet et harnais.

S'adresser, rue de Fer, N° 780.

1529.

Plusieurs capitaux importans et autres à placer, sur bonne hypothèque, ou billets.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, demeurant chez le notaire Tillieux, rue des Fossés-Fleuris, à Namur.

1547.

A louer pour le premier mai 1832.

La ferme de Marloie, d'une exploitation de six charrues, avantageusement connue par la bonté de son terroir, à proximité de la ville de Marche et de la route de Namur.

S'adresser à M. le baron Coppens, propriétaire à Humain, ou à M<sup>e</sup> Descille, notaire à Eprave.

1558.

Une belle maison à louer à Erpent, sur la route de Luxembourg, propre au commerce, avec jardin bien arboré, joignant le S<sup>r</sup> Forin.

S'adresser au notaire Tillieux, rue des Fossés-Fleuris.

1577.

A LOUER,

Une maison sise rue des Fossés, N° 929.

S'adresser à M. Thiry, brasseur, N° 532.

1588.

ADJUDICATION DEFINITIVE.

Vente de maison et terrain à Bomelle.

Mardi 13 mars 1832, la Dame V<sup>e</sup> Bournonville, épouse actuelle de M. Paquot, et les héritiers de M. Bournonville, exposeront en vente publique une très-jolie maison avec le terrain qui en dépend, contenant 38 perches 88 aunes, située à Bomelle, commune de Namur, joignant du nord au chemin de Namur, du levant à M. Lesuisse, du midi au chemin d'aisance, et du couchant à M. Art.

Cette maison parfaitement située est propre à tout commerce.

La vente aura lieu à dix heures du matin, en l'étude de maître Tillieux, notaire, rue des Fossés-Fleuris, n° 418, à Namur, où l'on peut voir les conditions.

1595.

Belle propriété patrimoniale à vendre.

Le mardi 28 mars 1832, M. le comte et M<sup>me</sup> la comtesse de Gourcy de Leignon, feront vendre aux enchères par M<sup>e</sup> Burton, notaire à Dinant, leur belle propriété de Niverlée, canton de Philippeville, province de Namur, exploitée par la veuve Hubot, et consistant en deux corps de ferme, 40 bonniers de jardin, verger et prairie et 180 bonniers de terre, bois et trieux.

S'adresser, pour connaître les conditions, audit notaire Burton, et à M. le comte de Gourcy, à Leignon.